Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, Le Quatorze Mars à Quatorze heures et trente minutes, l'Assemblée de l'Association Syndicale des Digues et Marais de Dol de Bretagne, s'est réunie en Session Ordinaire, à la salle CDS (Centre Détente Sport) rue de la Boussaquière de Saint-Broladre (35120).

1°/ - Accueil des représentants

M. Charles TÉZÉ, Président du mandat 2020-2027, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, ainsi que les intervenants et invités :
M. Le Sous-Préfet représenté par M. GUEGUEN
M. Le Député
Mmes et MM les Maires,
M. le Président du SBC DOL
M. le vice-président du SML
M. Le Magourou du SGC de Dol
Mmes et MM les représentants
Et tous les partenaires
pour leur présence.

M. TÉZÉ excuse M. CHENUT Président du Conseil Départemental, M Philippe BRUGNOT sous-Préfet représenté par M. GUEGUEN, M. BOURGEAUX Député, M. LURTON Président de SMA, M. RAPINEL Denis Président de la CC de Dol et Maire de Dol de Bretagne, Mme DECAY Marion du cabinet ANTEA.

M. TÉZÉ remercie la municipalité Broladraise de nous accueillir pour notre Assemblée Générale, laisse le micro au Maire Monsieur GOBICHON qui souhaite dire un petit mot.
Mais avant juste pour rappel St BROLADRE c'est pour nous 900ha de marais et environ 24,500km de canaux. Une zone sensible car au pied direct du bassin versant et surtout traversée par la Banche qui draine toute la partie Est de l'enclave

M. GOBICHON Jean-François Maire de St-Broladre intervient et souhaite la bienvenue à tous et remercie l'action de l'Asa sur sa commune avant de parler du bouchon vaseux au port à Le Vivier Sur Mer. M. BICHON est également 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes de Dol de Bretagne délégué au développement économique et à l'emploi.
Ce bouchon vaseux peut limiter le débit d'eau au moment de fortes pluviométries sur tout le bassin versant du Marais de Dol. La sous-préfecture alerte sur la responsabilité de ce dernier qui peut mettre en péril la sécurité et la sûreté des habitants.
Avec l'aide du Syndicat des Bassins Côtiers de Dol, un bureau d'études sera désigné afin d'avoir une modélisation. Savoir, en cas de pluviométrie forte et en cas de coefficient faible, quel est le débit minimum qu'il faut à cet endroit pour assurer un débit de fuite pour éviter que ça monte de trop dans le marais.
C'est un sujet qu'il espère traiter cette année, au moins en termes de données, et en termes d'actions pour 2026.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

Mme Aurore GRARDEL, Secrétaire de l'Association procède à l'appel nominal.

2°/ - APPEL NOMINAL des 56 membres

Etaient présents

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

BENOIST Gérard	BLANCHARD Jean-Pierre	COLLET Yves	COSSÉ André
COSSÉ Jérémy	DAVY Jean-Luc	DUBREIL Louis	DUPUY Jean-Luc
FOLIGNÉ Hervé	GLÉMOT Jean-Michel	GLÉMOT Jean-Louis	HAVARD Jean-Pierre
LAIR Christophe	LAMBERT Jean-Baptiste	LAMBERT Richard	LANCELOT Mireille
LAUNAY Placide	LEDUC Laurent	MACÉ Auguste	MAHEU Clovis
MAINSARD Jean-Baptiste	MARTIN Hervé	MARTIN Pascal	MAZIER Jean
MONNIER Robert	MONSIMET Mickaël	NOEL Jérôme	PINSON Emmanuelle
RENARD Jean-Marie	RENARD Patrice	RENARD Dominique	RICHARD Franck-Mt D
ROUXEL Jean-Pierre	RONCIER Thierry	RUELLAN Yves	SORRE Fabrice
SORRE Jean-Paul	TÉZÉ Charles	TURMEL Jean-Pierre	

SOIT 39 Membres

Avaient donné procuration

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

AUVRAY David	à	TÉZÉ Charles
BONNIOT Laurent	à	MACÉ Auguste
BREBANT Hélène	à	DUPUY Jean-Luc
CHEVESTRIER Mathurin	à	MARTIN Hervé
GUITTON Jean-Yves	à	TÉZÉ Charles
LEROUX Gaëtan	à	TURMEL Jean-Pierre
MOREL Albéric	à	PINSON Emmanuelle
ROUPIE Serge	à	BLANCHARD Jean-Pierre
SORRE Bruno	à	GLÉMOT Jean-Michel
VAEVIEN Michel	à	MAZIER Jean

SOIT 10 Membres

Etaient excusés

CORBEAU Chantal, DOUARD André, LEDUC Frédéric **SOIT 3 Membres**

Etaient Absents

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

LOUET Pierrick, NATUR Jean-Pierre, RICHARD Franck-H, VAÉVIEN Benoit,

SOIT 4 Membres

Assistaient à la séance

Mme Aurore GRARDEL Secrétaire de l'Association

Après avoir constaté que le quorum soit atteint, Mr Charles TÉZÉ propose de passer à l'examen des affaires inscrites à l'Ordre du Jour.

3°/ - APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Après relecture des titres du compte rendu de la précédente réunion du 08 mars 2024, les membres de l'Assemblée sont invités à faire part de leurs remarques sur ce dernier qui leur a été envoyé avec leur convocation et dont un exemplaire se trouve dans la pochette transmise pour la réunion.

Aucun membre ne souhaite intervenir.
Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 08 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

4°/ - RAPPORT D'ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 2024

RAPPORT D'ACTIVITES PARTIE 1 :

Le CONSEIL SYNDICAL s'est réuni 4 fois en 2024 :

- Le 20 février 2024 pour l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 et la validation du budget 2024.
- Le 05 juillet 2024 pour le point à la mi-année du budget, le suivi des subventions demandées à SMA et à la CCDOL pour la lutte contre les ragondins, création de la Commission Elections

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

- Le 11 octobre 2024 pour le point du budget, les admissions en non-valeur, acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Partner
- Le 06 décembre 2024 pour l'élaboration du budget primitif 2025, la prévision des travaux 2025, le point des demandes de classements.

CONSEILS SYNDICAUX 2024

	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES
20/02/2024	13	4	0
05/07/2024	14	2	1
11/10/2024	13	4	0
06/12/2024	11	4	2
TOTAUX	51	14	3
	75.00%	20.59%	4.41%

Les commissions se sont réunies en 2024 :

La commission COMMUNICATION :

- Le **31 mai 2024** : pour la randonnée, la visite dans les écoles, le comice agricole, les bulletins municipaux et le site internet

La commission TRAVAUX :

- Le **22 septembre 2023** : pour l'étude des demandes et la planification des travaux 2024

La commission ÉLECTIONS :

- Le **22 novembre 2024** : pour la préparation des élections 2027

La commission CLASSEMENT/DECLASSEMENT :

- Le **29 novembre 2024** : pour étudier les requêtes faites suite aux demandes de travaux 2025.

La commission FINANCES :

- Le **06 décembre 2024** : pour les taux de la taxe 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TERRAIN :
Quelques faits et points marquants de l'année 2024 :

Comme chaque début d'année, nous la débutons avec des entretiens individuels de toute l'équipe.
Ces échanges nous permettent de faire le bilan sur l'année précédente, et surtout de préparer l'année nouvelle en regardant les points à améliorer tout en respectant la bonne entente et cohésion de l'équipe.
Début 2024. C'est aussi l'arrivée du nouveau tracteur New Holland T7 en remplacement du MASSEY. Sa première année s'est bien passée. Les retours sont plutôt positifs.
Premier trimestre 2024, c'est également la première prise de contact avec Marion DECAY du cabinet ANTÉA missionné pour le règlement de l'eau.
Nous avons eu différentes réunions de préparation à ce projet, et aussi vous avez été sollicité via un questionnaire ou pour certains d'entre vous à différents audits menés par Marion DECAY, afin de rassembler un maximum de données. Je laisserai la parole tout à l'heure au SBC DOL, à Fabien HYACINTHE pour vous apporter plus d'informations.

*Stagiaire au sein de l'Asa et du SBC Dol- Léo CYPRIEN
Un étudiant en master Biologie, Ecologie, Evolution à l'Université de Rennes, en parcours ERPUR-stratégies de développement durable et périurbanisation a passé 5 mois en temps partagé entre l'Asa et le SBC Dol.
Nous souhaitions savoir s'il y a dans l'enclave la présence de mammifères Semi-aquatiques tel que le campagnol.
Léo a patrouillé sur tout le marais et en l'occurrence le long de notre réseau classé afin d'y élaborer une cartographie où potentiellement il pourrait être présent.
Bien entendu ces lieux seraient favorables à son habitat et à son mode de vie.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

Des pièges photos ont été placés, et aucune photo ne montre son hypothétique présence. Le ragondin est quant à lui très très présent !
Et ils ne s'accommodent pas les uns aux autres. Par contre son étude nous amène à débattre et à étudier, sur des endroits sans risques, peut-être de nouvelles méthodes de broyage ou autre ? Car sachez-le-nous avons au regard de l'environnement et de la biodiversité quelques efforts à faire ! Restons toutefois pragmatiques.
Léo a également pu reprendre certaines données sur QGIS, un logiciel cartographique que l'association utilise depuis l'arrivée d'Aurore. Ses conseils d'utilisations nous permettront certainement de nous améliorer sur certaines tâches.
Merci à lui pour son travail.

Parlons aussi du Marais de Châteauneuf et de la Mare St Coulban. Nous y passons et dépensons beaucoup de temps et d'énergie, entre les relevés des hauteurs d'eau, des échanges de mail, de SMS et aussi lors de différentes réunions. Le résultat n'est souvent pas probant alors intervient la DDTM ou encore le Sous-Préfet pour trancher, et je remercie Mr BRUGNOT notre Sous-Préfet pour son écoute.
Oui les tensions sont récurrentes et nous les déplorons. Le compromis est possible et réalisable, nous en attendons et espérons beaucoup avec le règlement d'eau.

Un mot aussi sur l'opération de régulation des RAGONDINS.
TV Rennes est venue à notre rencontre pour une interview sur cette problématique. Elle a interrogé un agriculteur pour faire état des dégâts sur les cultures et on lui a expliqué notre démarche avec la présence d'un piégeur.
Suite à ce reportage, nous avons demandé une subvention à Saint-Malo Agglomération et à la Communauté de Communes de DOL DE BRETAGNE. Nous avons obtenu 5000 € de SMA et 2000 € du CC DOL, cette aide nous a permis de passer la récompense à 3€ du rat à partir du 1er juillet 2024, et nous avons aussi investi dans des cages.
Bilan de l'année :
Du 1er janvier au 30 juin récompense à 1€ : 1000 ragondins
Du 1er juillet au 30 décembre récompense à 3€ : 1700 ragondins.
Soit un total de 2700 contre 1986 en 2023.
Cette récompense à 3€ a redonné une dynamique et nous allons relancer la CC de Dol en ce sens car SMA s'est engagé à nous verser 5000 € pendant trois ans.
Je tiens d'ailleurs, à remercier vivement tous les piégeurs pour leur engagement et le travail effectué
FORMATION RAGONDINS : le mardi 1 avril 10h00

L'activité de l'ASA hormis son travail au quotidien, d'où j'y reviendrai tout à l'heure, c'est aussi de Communiquer ! L'année dernière, nous avons lancé le site Internet que je vous invite à consulter ou à reconsulter de temps en temps. Mais également le 20 avril 2024, c'était notre première RANDONNÉE à vive succès 150 personnes. On a senti une demande d'informations sur notre façon de faire et l'utilité de notre travail. Nous allons poursuivre ce moyen de communication avec la randonnée n°2 le 26 avril 2024, au départ de ROZ LANDRIEUX.

Un mot sur les dossiers en cours, vous le savez l'ASA est concerné par un premier dossier en collaboration avec le SBC DOL, portant sur le projet : REGLEMENT D'EAU, qui nous l'espérons devrait être présenté d'ici quelques mois.
L'association des DIGUES et MARAIS participe également à un deuxième dossier avec le Syndicat Mixte Du Littoral, ce sont différentes réunions liées au système d'endiguement, c'est-à-dire la lutte contre la submersion marine. Nous avons l'honneur d'avoir le vice-président de cette structure, Monsieur BICHON, qui va vous relater les derniers faits et vous apporter quelques informations.

Pour terminer sur le plan activité, je garde le meilleur pour la fin, c'est-à-dire l'équipe ! Oui, le travail fournit durant l'année est varié et dense. Entre les préparations de chantier avant le curage, la planification et passage du broyage, l'entretien des ouvrages, le passage du bateau dévaseur et toutes les différentes réparations sur le réseau hydraulique et en atelier, 2024 a été soutenue. Tout ceci se résume en un mot L'ENTRETIEN. Et bien un bon entretien engendre un écoulement et donc une volonté de limiter l'inondation sur les terres mais surtout épargner et mettre en sécurité l'habitat contre l'inondation.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

Outre le personnel qui est sur le terrain il y a la partie gestion administrative et Aurore doit gérer les affaires courantes, la comptabilité… en fait tout le bon fonctionnement de l'ASA. Son implication est remarquable, d'ailleurs, un fait marquant de 2024, c'est son travail minutieux et assidu sur les impayés qui nous a permis de les diminuer de 50 %.

Bravo et merci à toute l'équipe.

* Enfin un point matériel :
ACQUISITIONS :
Le tracteur T7 New Holland en location : 25 946.28 €
Installation caméras de surveillance : 3 326.87 €
Tronçonneuse : 617.50€
Débroussailleuse : 483.55€
Découpeur Plasma : 3 000.00€
Broyeur à végétaux : 2 500.00€
Véhicule Peugeot Partner : 13 000.00€
Soit un total de 22 927.92 €
Ventes :
Tracteur MASSEY : 110 000.00€

RAPPORT D'ACTIVITES PARTIE 2 :

Monsieur DUPUY Jean-Luc prend la parole :
« Bonjour à tous,
Pour commencer, je tiens à préciser que suite au curage de fond effectué depuis 3 ans, nous arrivons à un entretien de nettoyage plus léger pour lequel, il nous faut conserver une régularité.
En 2024, le curage réalisé fut moins important, en termes de kilomètre que les années précédentes.
La période de ces travaux est toujours en été, de juin à septembre, période plus propice aux accès aux bandes enherbées. Et à ce sujet, je répète l'importance de ces bandes enherbées le long de nos canaux pour faciliter nos interventions en une seule fois.
Parmi les biez curés, 2 sont en report de 2023, des ajouts de classement mis au vote en 2024. On y trouve également une urgence sur Les Clossets à St Benoît des Ondes, suite à un éboulement en juin.
Seule 2 propositions de travaux n'ont pu être réalisées et elles sont reproposés pour 2025.
La liste se trouve sur l'écran face à vous.
*Au niveau des autres travaux annuels, on trouve
-le BATEAU DÉVASEUR qui passe en mars chaque année sur le Cardequin, le Biez Brillant, La Banche et le canal des Planches.
-le BATEAU FAUCARDEUR n'a pas pu être mis en fonction cette année pour cause de non-autorisation de passage sur le Guyoult
-le PANIER FAUCARDEUR a quant à lui été utilisé en novembre/décembre sur la partie EST de l'enclave sur une plus grande distance que les années précédentes.
Il sert à enlever le roseau pour faciliter l'écoulement de l'eau tout en préservant les berges.
Concernant les autres entretiens annuels, il y a eu
-les trois passages du broyage de la Digue (mars/juillet/octobre) Dates que nous voudrions voir modifiées.
-Des entretiens de réparation de l'empierrement de la Digue suite à la Visite technique Approfondie faite par le SML (Syndicat Mixte du Littoral).
-Les entretiens des ouvrages hydrauliques avec le remplacement des vérins (Canal Allemand et Canal des Planches), des vannes, des peintures des portes, des véhicules et engins de l'Asa et pour la 3eme année le piégeage des ragondins qui demande tout de même du temps pour Benoit Roupie désigné responsable de ce suivi, suppléé parfois par Charly Masson.
*Au niveau des autres réalisations,
-Nous sommes intervenus sur le renforcement de berges par la pose de pieux et d'empierrement suite à divers éboulements ;
-Nous avons réparés des ponts par la pose de buses, réparés des passerelles, nettoyés des ponts de la 4voies

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

A noté que nous avons le projet, qui sera réalisé dès que les conditions nous le permettrons, de buser le long de la Banche à St Marcan et Roz-Sur-Couesnon afin de permettre un entretien plus facile et rapide et sans déranger les agriculteurs. Busage de la Bande enherbée entre les parcelles afin de faire un linéaire sans obstacle.
-Nous sommes intervenus dans différents endroits de l'enclave pour déboucher des ponts (exemple sur la vidéo)
- Comme chaque année et suites aux différentes tempêtes, nous avons dû retirer des arbres tombés ; à noter qu'aucun appel d'urgence n'a été enregistré, preuve de notre anticipation et je tiens particulièrement à féliciter toute l'équipe. »

CURAGE				
Communes	**Biez**	**Long. en km**	**Période**	**Observations**
ROZ SUR COUESNON	LE SAINT LOUIS	2.000	JUIN	
HIREL	CHÂTEAU BERGER	0.550	JUIN	report 2023
MONT-DOL	LES HEURIAIS	1.520	JUILLET	
MONT-DOL	LA VILLE ES CHIENS	0.940	JUILLET	
ST GUINOUX/lillemer	BIEZ JEAN	1.180	JUILLET-AOUT	report 2023
LA FRESNAIS/lillemer	LE ROBLIN	0.980	JUILLET-AOUT	
LILLEMER	LE ROCHER	1.000	JUILLET-AOUT	
LA FRESNAIS	LE PRE PEAN	3.000	AOUT-SEPT	
HIREL	LE PRE PEAN	1.000	AOUT-SEPT	
AJOUTS CLASSEMENT AG EO 2024				
LILLEMER	LE ROCHER	0.200	JUILLET-AOUT	
EN URGENCE				
ST BENOIT DES ONDES	LES CLOSSETS	0.410	JUIN	SUITE EBOULEMENT CHEMIN
	ELEMENTS NON REALISES			
LILLEMER	CHEMIN DES VERGERS	0.400		
MONT-DOL	LE PATURE NEUVE	0.850		

BATEAU DEVASEUR				
Biez		**Longueur en kms**	**Période**	**Observations**
Le Cardequin du Vivier sur Mer à la ceinture nord			MARS	
le Biez Brillant de Vildé au bourg de La Fresnais			MARS	
la Banche (des Murailles à la mer)			MARS	
Le Canal des Planches (station épuration à la mer)			MARS	
PANIER FAUCARDEUR				
Biez		**Longueur en kms**	**Période**	**Observations**
St Georges à la limite de St-Broladre	La Banche		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	La banche		DECEMBRE	
St Marcan	Le Gérault		DECEMBRE	
St Broladre	Les Longs Sillons		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	Le Palluel		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	La Bédelière		DECEMBRE	
St georges de Gréhaigne	Le Belitre		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	La Coueture		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	Les quatre salines		DECEMBRE	
St Georges de Gréhaigne	La Milardière		NOVEMBRE	
St georges de Gréhaigne	Les Verdières		NOVEMBRE	
St georges de Gréhaigne	Le Pitron Vauclair		NOVEMBRE	
Cherrueix=)St Broladre	Le Ste Anne		DECEMBRE	

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

AUTRES ENTRETIENS				PERIODES
CE QUI A ÉTÉ REALISE :				
Fauchage de la digue Duchesse Anne				
La Digue	Réparations empierrement SUITE Visite Technique Approfondie			oct-24
Périmètre de l'Asa	Le broyage annuel			
Le Vivier sur Mer / Mont- Dol	Canal des Planches	Pose du clapet/renforts		avr-24
Mont-Dol	Batiment bureau/atelier	entretien bois extérieur		avr-24
St Benoît des Ondes	Canal Allemand	Changement verrins de porte		mai-24
Mont-Dol	Canal des Planches	Changement verrins de porte		mai-24
Mont-Dol	Le Cardequin	Soudure échelle		juin-24
	Etanchéifier les supports d'attaches du groupe hydraulique			sept-24
Le Vivier sur Mer	La Banche	changement de 6 onduleurs		juin-24
St-Benoit des Ondes	Canal Allemand	niveau centrale hydraulique		fev 2024
Mont-Dol	Le Cardequin	Fabrication porte Les Rivières		nov-24
	Prises de niveau			
Entretien annuel des Vannes	Mesnil / Chasseur / St-Benoit / Vivier sur Mer			
Travaux de peinture sur les portes	Le Vivier-La Fresnais-St Guinoux-Mt Dol-Plerguer-ST Broladre			

AUTRES INTERVENTIONS				PERIODES
CE QUI A ÉTÉ REALISE :				
Renforcement des berges :				
Mont-Dol	La Vielle Banche	Pose de pieux		févr-24
Mont-Dol	La Grande Ville	Pose de pieux		avr-24
Cherrueix	L'Ebillais / Les Beaux Bois	Pose de pieux		sept-24
Roz-Sur-Couesnon	La Poultière	Pose de pieux		déc-24
Ponts :				
Mont-Dol	Canal des Planches	Pose de buses		janv-24
Mont-Dol	La Haute Bosse	Pont réparé		mars-24
La Fresnais	Le biez Brillant	Passerelle effondrée		avr-24
St Benoît des Ondes	Les Clossets	Pose buse+bloc pour renforcer la be		juin-24
		Nivelage chemin		juin-24
Cherrueix	Les Beaux Bois	Relever des cailloux-pont refait		juin-24
St Georges de Gréhaigne	Le Pitron Vauclair	Pose de buses		aout-24
Mont-Dol	Le Bourg	Pont Madiou		oct-24
Roz-Landrieux	Le Cardequin	Nettoyer près du pont de la 4 voies		nov-24
Mont-Dol	Les Heuriais	pont refait		déc-24
St Marcan/Roz-Sur-Couesnon	La Banche	Projet de poses de buses		
Ponts bouchés :				
St Benoît des Ondes	Les Dicks			janv-24
Roz-Sur-Couesnon	La Marre Souffris			avr-24
Mont-Dol	La Haie de Quercout			oct-24
Roz-Landrieux	Le Mutélien			oct-24
La Gouesnière	La Bézardais / La Touesse			nov-24
Lillemer	Pré Monsieur			nov-24
Mont-Dol	L'Autrouet			déc-24
St broladre	La Vieille Banche			déc-24
Eboulements :				
Mont-Dol	Les Joncs			avr-24
St Marcan	Le Ste Anne			juil-24
St Benoît des Ondes	L'Ebillais			sept-24
Mont-Dol	Les Bas Marais	station d'épuration		sept-24
Cherrueix	Les Beaux Bois			sept-24
Arbres tombés :				
St Guinoux	Canal Allemand			janv-24
St Guinoux	Le Bailblé			mars-24
St Guinoux	Le Pré			mars-24
Le Vivier sur Mer	Le Guyoult			mars-24
Mont-Dol	Canal des Planches			mars-24
Roz-Landrieux	Ceinture Sud / Mutelien			avr-24
Le Vivier sur Mer	La Ceinture Sud			nov-24
Mont-Dol	La Banche			nov-24
Autres :				
St Broladre	La Banche	enlever la paille		mars-24
Mont-Dol	Canal des Planches	enlever une botte de foin		avr-24
St Broladre	Digue Continentale	Boucher les troux de la route		avr-24
La Fresnais	Ceinture Nord	enlever la paille		nov-24
Mont-Dol	Les Joncs	enlever une botte de paille		dec 2024
Mont-Dol	Entretien des 3 véhicules/tracteurs/épareuse			
Tout le périmètre	Suivi des piégeurs, comptage , gestion des cages		RAGONDINS	

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2024 :

Mme GRARDEL Aurore prend la parole :
Le budget de FONCTIONNEMENT :
Il se trouve 2 colonnes pour l'établissement du budget puisqu'en cours d'année, il a fallu faire des ajustements afin de pouvoir mandater l'acquisition du véhicule Peugeot Partner.

EN FONCTIONNEMENT			2024				
		CHAPITRE	Budget	Budget+DM	%	Réalisé	%
DEPENSES	A CARACTERE GENERAL	11	234 757.85 €	229 757.85 €	32%	184 886.16 €	31%
	DE PERSONNEL	12	286 500.00 €	286 500.00 €	40%	230 186.13 €	39%
	DEPENSES IMPREVUES	022	- €	- €	0%	- €	0%
	VRT A LA SECTION INVEST	023	- €	15 000.00 €	2%	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE S	042	144 772.00 €	144 772.00 €	20%	143 772.00 €	24%
	AUTRES CHGES DE GEST COURA	65	35 500.00 €	40 500.00 €	6%	30 582.79 €	5%
	CHARGES FINANCIERES	66	- €	- €	0%	- €	0%
	EXCEPTIONNELLES	67	5 000.00 €	5 000.00 €	1%	3 179.00 €	1%
	TOTAL		706 529.85 €	721 529.85 €	100%	592 606.08 €	100%
		CHAPITRE	2024	2024		2024	
RECETTES	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTI	002	138 529.85 €	153 529.85 €	21%		
	ATENUATION DE CHARGES	013			0%	187.52 €	0%
	PDS DES SERVICES= TAXES	70	456 000.00 €	456 000.00 €	63%	464 008.48 €	80%
	AUTRES		1 000.00 €	1 000.00 €	0%	7 711.52 €	1%
	DOTATIONS ET PARTICIPATION	74	- €	- €	0%	- €	0%
	AUTRES PDS DE GESTION COUR	75			0%	- €	0%
	PRODUITS FINANCIERS	76			0%	- €	0%
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	111 000.00 €	111 000.00 €	15%	110 000.00 €	19%
	TOTAL		706 529.85 €	721 529.85 €	100%	581 907.52 €	100%
	RESULTAT de fonctionnement		- €	- €		- 10 698.56 €	
DONT	RESULTAT COURANT FINANCIER					26 252.44 €	
DONT	EXRITURES D'ORDRES					- 143 772.00 €	
DONT	RESULAT EXCEPTIONNEL					106 821.00 €	

Au niveau des dépenses réalisées :
-Le carburant a son importance à hauteur de 33 000€
-Les achats de fournitures et matières nécessaires aux réparations pour 36 000€
-Le premier contrat de crédit-bail pour le tracteur T7 à hauteur de 26 000€
-Le coût de la sous-traitance pour la maintenance par VEOLIA est de 22 000€ pour 2024. Le montant varie chaque année en fonction des interventions autres que la prévention.
-Des achats non prévus comme des pneus de tracteur (3000€) et de vérins (1500€)
-Les 143 772€ correspondent à la valeur d'achat du tracteur MASSEY qui sort de nos comptes
-les 30 582.79€ correspondent aux indemnités et remboursements de frais des élus, aux frais du comptable publique, aux droits d'utilisation informatique et pour cette année à 4 500€ de dettes des propriétaires mises en créances irrécouvrables.
-Les 3 179€ représentent le montant des factures de taxe des années antérieures qui ont été annulées. Ces dernières ont été refacturées dans le budget 2024 en 70688, sauf cas d'exception (pas d'héritier, faillite des entreprises)
Soit un total de dépenses de fonctionnement de 592 606.08€

Pour les recettes de Fonctionnement :
-C'est bien entendu essentiellement la taxe pour 450 000€ et 6 900€ de refacturation 2024 et années antérieures (le reste le bois 1850, les baux 5400)
-Dans les autres recettes, se trouvent les subventions obtenues pour le piégeage des ragondins, 5000€ par SMA et 2000€ par la CC de dol
N'oublions pas la participation à la randonnée (environ 700€)
-En produit exceptionnel, nous retrouvons le prix de vente du tracteur MASSEY
Soit un total de recettes de fonctionnement de 581 907.52€

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

Mme GRARDEL présente donc un résultat de fonctionnement 2024 négatif de 10 698.56€
Il est opportun de préciser qu'en séparant le résultat exceptionnel ainsi que l'écriture d'ordre correspondant à la sortie de l'immobilisation, le résultat courant financier est positif de 26 252.41€.

Le budget d'INVESTISSEMENT :

EN INVESTISSEMENT			2024			
		CHAPITRE	Budget	Budget+DM		Réalisé
DEPENSES	DEPENSES IMPREVUES	020	- €	- €	0%	- €
	REMBOURSEMENT D EMPRUNT	16	21 700.00 €	21 700.00 €	3%	21 696.00 €
	IMMO INCORPORELS	20			0%	- €
	MATERIELS ET OUTILLAGES	21	13 048.36 €	28 048.36 €	3%	22 927.92 €
	IMMO EN COURS	23	770 000.00 €	755 000.00 €	94%	- €
	TOTAL		804 748.36 €	804 748.36 €	100%	44 623.92 €
		CHAPITRE	2024	0		0
RECETTES	SOLDE EXCEDENT INVEST REPORT	001	644 976.36 €	644 976.36 €	80%	- €
	VRT DE LA SECTION FONCT	021	- €	15 000.00 €	2%	- €
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIO	040	144 772.00 €	144 772.00 €	18%	143 772.00 €
	VRT DE LA SECTION FONCT	10	15 000.00 €	0	0%	- €
	PDS DE CESSIONS	024	- €	- €	0%	
	SUBVT INVST	13	- €	- €	0%	
	EMPRUNT	1641	- €	- €	0%	- €
			- €	- €	0%	
	TOTAL		804 748.36 €	804 748.36 €	100%	143 772.00 €
	RESULTAT en Investissement		- €	- €		99 148.08 €

-Nous retrouvons l'avant dernière annuité du financement du tracteur MASSEY pour 21 696€.
-Les 22 927.92€ correspondent aux achats que Monsieur TEZE a cité précédemment.
Le montant total des dépenses d'investissement est de 44 623.92€

Les recettes d'investissements pour 2024 correspondent uniquement à l'écriture d'ordre de la sortie du tracteur MASSEY.

Mme GRARDEL présente donc un résultat d'investissement 2024 positif de 99 148.08€.

Les résultats globaux sont donc les suivants :

Budget Principal	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	**Résultat 2024**	**Résultat Cumulé 2024**
Investissement	644 976.36		99 148.08	744 124.44
Fonctionnement	153 529.85	-	- 10 698.56	142 831.29
TOTAL	798 506.21	-	88 449.52	886 955.73

5°/ - BUDGET 2025 :

Le budget de fonctionnement 2025 est équilibré à hauteur de 610 281.29€.

Nous retrouvons de nouveau une sortie d'immobilisation pour 18 172.59€--c'est le vieux 4x4
Nous prévoyons une ligne budgétaire pour les annulations de factures pour 5000€

Pour les RECETTES, les taux de la taxe restent identiques à 2024 soit 20.72€ de l'hectare et l'indice 0.0232 pour le bâti.
Seule la hausse légale de la base du bâti soit la valeur locative est appliquée- une augmentation de 1.7%
Au niveau des subventions, seule Saint-Malo Agglomération nous octroie une subvention de 5000 € par an pendant 3 ans. Nous allons réitérer notre demande auprès de la CC de DOL.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

EN FONCTIONNEMENT			2025	
		CHAPITRE	budget	
DEPENSES	A CARACTERE GENERAL	11	253 500.00 €	42%
	DE PERSONNEL	12	295 000.00 €	48%
	DEPENSES IMPREVUES	022	- €	0%
	VRT A LA SECTION INVEST	023	3 108.70 €	1%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIO	042	18 172.59 €	3%
	AUTRES CHGES DE GEST COURANTE	65	35 500.00 €	6%
	CHARGES FINANCIERES	66	- €	0%
	EXCEPTIONNELLES	67	5 000.00 €	1%
	TOTAL		610 281.29 €	100%
		CHAPITRE	2025	
RECETTES	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	002	142 831.29 €	23%
	ATENUATION DE CHARGES	013		0%
	PDS DES SERVICES= TAXES	70	455 000.00 €	75%
	AUTRES		6 000.00 €	1%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74	- €	0%
	AUTRES PDS DE GESTION COURANTE	75	5 000.00 €	1%
	PRODUITS FINANCIERS	76	- €	0%
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	1 450.00 €	0%
	TOTAL		610 281.29 €	100%
	RESULTAT de fonctionnement		- €	
DONT	RESULTAT COURANT FINANCIER			
DONT	RESULAT EXCEPTIONNEL			

Le budget d'INVESTISSMENT est équilibré à hauteur de 765 405.73€.

EN INVESTISSEMENT			2025	
		CHAPITRE	budget	
DEPENSES	DEPENSES IMPREVUES	020	- €	0%
	REMBOURSEMENT D EMPRUNT	16	22 000.00 €	3%
	IMMO INCORPORELS	20	- €	0%
	MATERIELS ET OUTILLAGES	21	13 405.73 €	2%
	IMMO EN COURS	23	730 000.00 €	95%
	TOTAL		765 405.73 €	100%
		CHAPITRE	2025	
RECETTES	SOLDE EXCEDENT INVEST REPORT	001	744 124.44 €	97%
	VRT DE LA SECTION FONCT	021	3 108.70 €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIO	040	18 172.59 €	2%
	VRT DE LA SECTION FONCT	10		0%
	PDS DE CESSIONS	024	- €	0%
	SUBVT INVST	13	- €	0%
	EMPRUNT	1641	- €	0%
			- €	0%
	TOTAL		765 405.73 €	100%
	RESULTAT en Investissement		- €	

Nous retrouvons la dernière annuité pour le tracteur MASSEY
Nous faisons toujours apparaitre la ligne pour les futurs travaux de la Digue pour 730 000€

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

En recette, nous avons la sortie du 4x4
Les 3108.70 correspondent uniquement au solde du budget de fonctionnement non imputé. Ceci permettant d'équilibrer les budgets.
Voici quelques chiffres, les Restes A Recouvrer en baisse de 50%

AU 31/12/2023		
	euros	centimes
2012	146	88
2014	261	0
2015	190	0
2016	165	0
2017	358	0
2018	452	215
2019	656	0
2020	1546	40
2021	2986	15
2022	5284	195
2023	13029	140
TOTAL	**25073**	**693**

AU 31/12/2024		
	euros	centimes
2019	10	0
2020	596	0
2021	1011	0
2022	2517	69
2023	3371	0
2024	4884	172
TOTAL	**12389**	**241**

Concernant l'historique des taux de la taxe, en 2025, le taux est équivalent à celui de 1997.

M.TÉZÉ reprend la parole
« Le Conseil Syndical devra se prononcer sur la mise en place d'une augmentation automatique de la taxe de 1 % chaque année. Ceci afin de gonfler notre budget de fonctionnement qui, à terme, hormis la masse salariale qui représente 45% du budget, devra prendre en compte le futur matériel en crédit-bail pour éviter l'immobilisation qui « plombe » les résultats lors des ventes.

Pour terminer ce chapitre, je souhaiterais remercier la présence de Monsieur LE MAGOUROU du SGC de Dol (Service de Gestion Comptable), remercier également son équipe, qui avec la nouvelle organisation, fait un travail remarquable. »

M.TÉZÉ Charles demande aux membres de l'assemblée leur délibération sur le rapport d'activités 2024, la situation financière 2024 ainsi que sur le budget 2025.

A l'unanimité, l'ensemble des membres de l'assemblée acceptent le rapport d'activité 2024, la situation financière 2024 ainsi que le budget 2025.

6°/ - INFORMATIONS SUR LE RÈGLEMENT D'EAU (SBC Dol)

Charles TÉZÉ laisse le micro à M. JULLIEN Maire de Lillemer et représentant du président du SBC Dol (Syndicat des bassins Côtiers de Dol) Monsieur Fambon.
M. JULLIEN remercie l'Asa des Digues et Marais au nom de la commune pour les travaux fait sur cette dernière. Il remercie aussi les délégués.
M. JULLIEN rappelle que le règlement d'eau leur a été confié par le sous-préfet, puisque le SBC DOL a la compétence. La présentation du projet de ce règlement d'eau au service de l'État est prévue en fin d'année 2025.

M. HYACINTHE Fabien, technicien au SBC Dol prend la parole et complète les informations en rappelant que le projet leur a été confié depuis un an et demi à peu près. Un bureau d'études, ANTEA a été choisi et a auditionné, durant l'année 2024, un peu tous les usagers du Marais de Dol, afin de connaitre ce qu'ils voient sur le Marais actuel, ce qu'ils en connaissent et ce qu'ils en voudraient.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

Le bureau d'études est compétent pour faire des modèles hydrauliques, ce qui est intéressant au regard du fonctionnement pour l'ASA, qui est gestionnaire.
Des relevés d'altitude ont également été réalisés durant l'année 2024, ce qui s'ajoutent aux données déjà connues.
Pour 2025, le travail consistera à analyser toutes ces données récoltées, de proposer des solutions, afin d'avoir une gestion du marais la plus performante possible pour tous (les habitants, les professionnels et les usagers)
M. HYACINTHE parle également de la biodiversité et du changement climatique. Le bureau d'études doit également en étudier les effets sur le marais. A savoir que la trajectoire qui est dit là pour 2100, c'est plus d'eau l'hiver encore, et moins d'eau l'été.
Donc comment l'ASA va régler les crues de l'hiver qui seront plus fortes demain ?
Le règlement d'eau n'est pas là pour tout changer, au contraire, c'est pour stabiliser un petit peu les choses, permettre à l'ASA d'avoir un outil qui soit performant pour elle plus tard.
Ce qui fait un peu défaut, ce sont les niveaux d'eau, les décisions sont parfois difficiles à prendre en fonction des demandes des uns et des autres. M. HYACINTHE précise que ce règlement d'eau sera évolutif en fonction du changement climatique et des contraintes qui s'y appliqueront.

M. BICHON, vice-président du SML (Syndicat Mixte du Littoral de la Baie du Mont Saint-Michel) prend la parole ; rappelle que le Syndicat concerne trois EPCI, les trois communautés de communes et a donc mis du temps à se mettre en route et informe de quelques chiffres :
« Le syndicat a l'obligation de faire un plan d'action de prévention des inondations (PAPI). C'est un plan qui dure 10 ans dont 4 années études et 6 années de travaux. Le coût programmé c'est 2 millions d'euros spécifiquement sur les études, et 1 million pour les travaux de réduction des vulnérabilités. »
M. BICHON précise que l'élaboration d'un plan d'action de prévention des inondations (PAPI) se fait sur plusieurs axes. Et notamment un axe sur l'étape ultime d'une submersion qui est difficile à imaginer dans le secteur du marais de Dol.
Pour 2025, une étude de la réhausse des points bas est programmée. Donc, sur la zone des Nielles, le bourg du Vivier-sur-Mer, le polder Bertrand sur le secteur de l'association des polders de l'Ouest, un secteur de l'association des polders de l'Est et l'ASA du littoral sud-est, côté Normand.
M. BICHON rappelle que ces obligations réglementaires datent de la tempête XINTIA. Cependant, celles-ci sont assez « binaire » soit nous avons un système autorisé, qui permet de préserver la population jusqu'à une certaine cote de la submersion, soit il n'est pas autorisé. Malheureusement la difficulté de la réglementation, est qu'elle ne prend pas en compte, les topographies, notamment celle de l'herbu ou des bons coquilliers, qui protègent aussi, naturellement.
M. BICHON profite donc de la présence, en cette fin de réunion, du député, M. BOURGEAUX pour lui faire part de cette difficulté et lui demande de faire évoluer cette législation de façon à donner plus d'autonomie aux élus locaux pour éviter d'aller dans des financements sur long termes et d'être plus proche de la réalité du terrain.

7°/ - QUESTIONS DIVERSES :

a) Mot du Vice-Président M. DUPUY Jean-Luc

« Outre le fait de saluer la réactivité et le professionnalisme de notre personnel de bureau comme de terrain, je me dois de remercier nos élus locaux pour la programmation des travaux et la surveillance accrue surtout en période hivernale ou de forts orages d'été. Un mot est souvent utilisé dans nos échanges du matin c'est le mot 'anticipation'. Il aura permis de préserver lors des crues que nous venons de vivre pas mal de quiétude chez certains propriétaires de bâti. Alors Oui Merci à vous élus locaux. Merci à notre conseil syndical pour votre participation active et nombreuse. Restons vigilant, les aléas climatiques sont fréquents et nombreux et je voudrais terminer par ce témoignage d'une personne d'un certain âge rencontré chez une amie dans la commune de Le Vivier Sur Mer. Alors que j'arborait ce t-shirt des Digues et Marais, elle le vit. 'Ha, vous bossez aux Digues et Marais ! et bien vous direz à vos dirigeants que la taxe des Digues et Marais est la seule taxe que je paie sans rechigner parce que je sais que les travaux que vous réalisez sont fait pour nous protéger ' »

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 035-293501003-20250314-20250314PVAG-DE

b) Mot du Président M. TÉZÉ Charles

« Mesdames, Messieurs
Ainsi s'achève notre assemblée générale 2025 qui vous a illustré l'action soutenue de l'Asa afin de répondre au mieux à ses missions.
Oui, 2024 fut une année plutôt humide ! Avec environ 750 ML de pluviométrie. Des niveaux d'eau qui sont restés plus ou moins élevés et qui nous ont demandé une constante surveillance, surtout avec plusieurs tempêtes subies. Tout ceci pour vous dire, et je le répète, l'entretien rigoureux de notre réseau est primordial et nécessaire au bon écoulement.
Nous franchissons d'année en année des phénomènes violents, plus de tempêtes et des crues rapprochées. Nous devons nous adapter et anticiper pour préserver la sécurité des habitations contre l'inondation en premier lieu. Soyons rassurant, préservons le bien-être et le bon vivre dans le Marais.
Vous l'avez entendu que ce soit côté mer ou côté terre les dossiers avancent je dirais même, ils avancent au fil de l'eau, parfois pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait.
2024 fut également une année où on a testé un nouveau support de communication et d'informations, je veux parler de la randonnée. Un contact direct avec les habitants du MARAIS et d'ailleurs, venus s'informer et comprendre l'utilité même de l'ASA.
Au regard de leur satisfaction nous réitérons cette année en date du samedi 26 avril 2025.
Comme vous avez pu l'entendre également et le comprendre, l'ASA des Digues et Marais investit et travaille pour l'intérêt général de tous.
Le Marais offre une richesse diversifiée où tout le monde doit y trouver sa place et se sentir bien.
Merci à vous tous d'être venus aussi nombreux, je veux remercier les différents intervenants avec qui nous collaborons toute l'année.
Merci Jean-Luc notre vice-président et toute l'équipe.
Merci Aurore pour tout ce travail réalisé avec beaucoup d'énergie.
Je vais laisser la parole à notre Député et clore cette Assemblée en vous proposant de venir prendre le pot de l'amitié.
Portez-vous bien, prenez soin de vous, excellente année 2025 à tous.
MERCI. »

c) Mot du député d'Ille et Vilaine M. BOURGEAUX Jean-Luc

M. BOURGEAUX remercie l'assemblée, l'Asa des Digues et Marais ainsi que les représentants dans chaque commune car les habitants peuvent les voir, et remarquer les travaux réalisés près de chez eux. En effet, le but de la taxe est très concret, les habitants savent pourquoi ils paient, contrairement à d'autres taxes pour lesquelles nous ne savons pas vraiment ou nous ne voyons pas directement où elles vont.
La taxe des Digues et Marais, nous connaissons son importance. La proximité des représentants dans les 22 communes est très importante. Des personnes qui connaissent et vivent sur le territoire et c'est l'exemple à prendre dans l'avenir, peut-être dans les restructurations tout en faisant attention de ne pas supprimer ce qui est le plus utile.

Le Président Charles TÉZÉ lève la séance à 16h30.

Le Vice-Président,
Jean-Luc DUPUY

Le Président,
Charles TÉZÉ



